



Refus de changement de status étudiant-salarié

Par Visiteur

Bonjour,
mon titre de séjour étudiant a expiré le 30/09/10. j'ai pas d'inscription pour 2011. J'ai reçu le refus pour de changement de statut le 04/11. Mon employeur a fait tout de suite le recours. dans 2 mois on a reçu le courrier du département d'immigration redemandant les mêmes pièces (mon titre, CV, diplômes (j'ai licence 3, salaire 1490.00 euro), contrat de travail etc) Tout cela est pour étudier avec toute connaissance mon dossier. Et... Juste après cela, j'ai reçu l'arrêt de quitter le territoire français. Donc, le recours pour l'autorisation de travailler est toujours en cours (on a envoyé les papiers demandés quand même). Mais, la question avons-nous des chances pour la décision favorable avec l'arrêt ? je m'en doute..

je suis propriétaire d'un appartement en France, je déclare des impôts depuis 3 ans + j'ai le contrat de travail, assurance médicale etc. Je ne peux pas me retourner dans mon pays, parce que je réussirai jamais d'avoir le visa là-bas après avoir reçu l'arrêt.

Comment faire ? le recours pour l'arrêt pourra-t-il marcher ?? help..

reconnaissez en avance pour votre aide,
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Si je comprends bien vous êtes actuellement en attente de la décision relative à votre recours contre l'obligation de quitter le territoire français ?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
non, je suis en attente de la décision de recours pour l'autorisation de travailler de la préfecture d'immigration.
par contre, j'ai déjà reçu l'arrêt de la préfecture générale pour quitter le territoire français. Le recours contre cette décision n'est pas encore fait.

ce que je voudrais savoir si le fait que je suis une propriétaire d'appartement en France sera considéré ? et si il y a des chances pour le changement de statut salarié ?

Merci
Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame

Si vous avez fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire, il vous faut absolument faire un recours même en attendant la réponse pour votre autorisation de travail afin de suspendre cette obligation de quitter le territoire.

ce que je voudrais savoir si le fait que je suis une propriétaire d'appartement en France sera considéré ? et si il y a des chances pour le changement de statut salarié ?

Le fait que vous soyez propriétaire d'un bien n'a aucune conséquence.

Quant à votre changement de statut : je ne peux pas préjuger de la décision de l'administration. Tout de la situation : si votre demande est conforme à vos diplômes, au regard de la durée du contrat.

Cordialement